



Transformation de la Fonction publique :

Les professeurs en première ligne

Qu'elles sont douces, les pires mesures sur les carrières des enseignants adoptées au Sénat ! L'assemblée nationale a terminé le 22 mai l'examen de la loi transformation de la Fonction publique. Or l'Éducation nationale fournit à elle seule la moitié des fonctionnaires D'État.

Le texte met à plat le statut de fonctionnaire et prépare la généralisation de la contractualisation alors que le président de la République souhaite 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires.

Parmi les mesures adoptées en 1ère lecture, signalons la fin du contrôle par les commissions paritaires de l'avancement et de la mobilité des agents, la généralisation de la contractualisation pour quasiment tous les emplois, l'évaluation du mérite par le supérieur hiérarchique direct avec effet salarial, la possibilité de rompre le contrat de fonctionnaire simplement, le détachement d'office dans une entreprise privée, etc. Avec cette loi, le gouvernement "modernise" la Fonction publique en faisant sauter les verrous du contrôle syndical.

L'avenir du fonctionnaire c'est le management privé ?

Lisez bien ça fait peur !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°88

Sommaire : Fonction publique, CAPD, Mouvement, Appel candidature, CTA, Loi Blanquer, hors classe, stagiaires, retraite,



**CAPD "1ère phase du mouvement "
prévue le 20 juin après-midi**

Autres points à l'ordre du jour

- hors classe
- étude des 1ers refus de temps partiel
- questions diverses

En CAPD le SNUipp-FSU c'est 8 élu-e-s sur 10



Après la réception tardive des accusés de réception, les groupes de travail ont débuté lundi 27 Mai

Des centaines de mails et d'appels réceptionnés en amont et pendant les groupes de travail. Les élu-es du SNUipp-FSU ont apporté une réponse à chacun-e.

Lors de ces groupes de travail, le SNUipp-FSU joue un rôle majeur et participe activement aux échanges et vérifications des barèmes en lien notamment avec les doubles fournis par les collègues.

Nous avons vérifié un par un tous les accusés dans un souci de transparence et d'équité et ce, dans des délais extrêmement courts.

Des modifications, corrections ou ajouts ont pu ainsi être faits.

A noter que les erreurs ont été limitées du fait notamment de bonifications très restreintes et d'un logiciel extrêmement fermé et n'incluant aucune souplesse; Les services de l'IA ont su aussi être efficaces en amont pour tenter de rattraper le retard pris.

Le groupe de travail doit se poursuivre encore lundi matin pour finaliser notamment l'étude de certains dossiers de priorité.

A NOTER que les demandes de priorités médicales/sociales ont été aussi étudiées, quelques unes seront vues lundi.

Le SNUipp-FSU a informé chaque collègue. Une étude compliquée du fait du changement des règles qui ont été imposées et qui laissent là encore très peu de marge de manoeuvre et de souplesse. Notamment dû au fait que le mouvement provisoire sera plus réduit que les années précédentes.

La CAPD "1ère phase du mouvement" est prévue le 20 Juin (si l'algorithme fonctionne normalement quand l'ordinateur tournera).



Comité technique académique présidé par le recteur

Point 1er degré :

Le plan de formation continue : le SNUipp-FSU a vivement critiqué le PAF 2019 . Il est indigent au niveau de l'offre de formation.

Tous les stages portent sur les fondamentaux " Lire, écrire, compter ". Les concertations pédagogiques ne sont centrées que là-dessus.

Pratiquement aucun stage à candidatures individuelles. Et bientôt les stages obligatoires pendant les vacances.

**Le SNUipp-FSU a voté contre tout comme la CGT et le SE.
A noter que le SNALC a voté pour..**

Conséquence du retard du mouvement :

le stage des directeurs nouvellement nommés est retardé au 24 juin. Il se terminera à partir de mi-septembre sous forme massé ou filé.

**Appel
à candidature**



Poste de conseiller pédagogique départemental « Ecole maternelle : école de l'épanouissement et du langage »

susceptible d'être vacant pour la prochaine rentrée scolaire.

Candidatures AVANT le vendredi 7 juin 2019 à midi

Copie au SNUipp-FSU -

Tout est: ICI



Loi Blanquer : ce n'est pas fini !

Alors que le Sénat a voté les nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer, dont la suppression des EPLESF, un point sur ces modifications dont nombre d'entre-elles ne laissent pas d'inquiéter. La mobilisation reste à l'ordre du jour.

C'est à mettre au crédit de la mobilisation des enseignants, des parents et des élus locaux, les « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » (EPLESF) pourraient ne pas voir le jour, leur création ayant été supprimée du projet de loi Blanquer discuté au Sénat ces derniers jours. Pour autant, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels.

Point d'étape.

Tour d'horizon complet de la situation [ici](#)



[Les avis du DASEN sont arrivés dans les boites lprof](#)

[Notre dossier et la fiche syndicale de suivi \[ici\]\(#\)](#)

[Concernant les recours formulés par les collègues, le SNUipp les portera devant l'IA en CAPD.](#)



Pour la cinquième année consécutive, le SNUipp-FSU donne la parole aux stagiaires en Espé sur leurs conditions de formation initiale, leurs besoins.

Un recueil précieux pour améliorer les débuts de carrière, surtout au moment où le gouvernement entend réformer en profondeur la formation initiale des PE.

Affectation, charge de travail, conditions de stage, difficultés, en quelques clics les stagiaires actuellement à temps plein sur le terrain ou avec un mi-temps de formation à l'Espé peuvent témoigner sur l'enquête en ligne annuelle du SNUipp-FSU.

Une enquête particulièrement importante au moment où le gouvernement entend réformer en profondeur la formation initiale des PE. Elle sera incontestablement un point d'appui pour les négociations en cours et à venir.

Chaque année, vous pouvez retrouver les résultats de cette enquête dans le dossier spécial de la revue du SNUipp-FSU destinée aux débuts de carrière dans le métier :

« Fenêtres sur cours 1ères classes » du mois d'octobre.

Remplir l'enquête ici



Retraites : comprendre la réforme Macron, lutter avec la FSU pour développer les solidarités

La loi en préparation sur les retraites ne serait présentée qu'au deuxième semestre 2019, mais c'est dès maintenant que, suite aux premières annonces donnant les grandes lignes du projet, les salariés doivent s'emparer du dossier, intervenir, s'opposer et proposer des alternatives. Le vote pour FSU aux élections professionnelles de décembre 2018 sera une occasion d'exprimer le rejet de tout projet qui mettrait à mal les solidarités.

La FSU publie ici l'ensemble des documents qui détaillent les projets gouvernementaux ainsi que des compte rendus des réunions au haut commissariat à la réforme des retraites : [dossier complet de la FSU ici](#)



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension peut être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

